

## Bulletin d'information 5

### **Le comité central labmed suisse informe du projet en cours «Repositionnement de la formation professionnelle TAB»**

Depuis le dernier bulletin de novembre 2015, des décisions ont été prises en faveur d'un nouveau modèle de formation professionnelle pour les professions des laboratoires médicaux, dans le cadre du projet en cours, qui est largement soutenu par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Fin décembre 2015, l'équipe du projet et le groupe d'accompagnement ont adopté une proposition de solution, à l'intention des futurs partenaires du projet et de la procédure de consultation.

Sur la base des voies hypothétiques, une question déjà développée dans le dernier bulletin, mais avant tout aussi sur la base d'une appréciation globale du grand volume des résultats d'analyse disponibles, le groupe du projet a pris une décision en faveur d'une suite de la procédure qu'il juge réfléchi et réaliste. Dans ce contexte, on a tenu compte des analyses suivantes:

#### **Enquêtes**

- Recensement des entreprises et statistiques concernant leurs structures (nombre de laboratoires et d'employé-e-s).
- Diplômes des TAB (statistiques mentionnant, entre autres, le niveau de formation lors de l'entrée dans la profession, etc.).
- Analyse des offres d'emploi (qui cherche-t-on, quand, où et avec quel niveau de formation?)
- Sondages auprès des étudiant-e-s des Ecoles supérieures (p. ex. sur leur appréciation générale de la formation).
- Près de 80 analyses des activités sur les lieux de travail à l'aide d'entretiens structurés dans tous les domaines spécialisés, tous les types de laboratoires, à tous les échelons hiérarchiques et dans toutes les régions de la Suisse.
- Sur la base des résultats, établissement de catalogues des exigences selon les domaines spécialisés en se fondant sur les habituels niveaux taxonomiques, à savoir cognitifs, affectifs et psychomoteurs, ainsi que sur les compétences professionnelles (compétences techniques, personnelles, sociales et méthodologiques).
- Saisie des données concernant le parcours professionnel des personnes interrogées (p. ex. formation préalable, répartition du travail, part de recherche appliquée, possibilités de développement, niveau des exigences, etc.).
- Résultats des auditions (3 auditions en Suisse alémanique et en Suisse romande).

Les résultats de toutes ces enquêtes figurent sous forme détaillée dans le volumineux rapport final qui vient de paraître. Ils ont permis au groupe du projet de proposer la solution suivante pour la suite de la discussion et peut-être aussi pour une mise en œuvre:

## Proposition de solution

1. Une **Ecole de culture générale avec ou sans maturité spécialisée** devrait servir de future voie d'accès principale à la profession de TAB.
2. Les diplômes de formation professionnelle correspondants du degré secondaire II ou des maturités suivies de stages pratiques devraient continuer à permettre l'accès à la formation de TAB.
3. Pour différentes raisons, le groupe du projet renonce à mettre en place un propre apprentissage de TAB au degré secondaire II.
4. Les personnes titulaires d'un diplôme d'une école de culture générale, mais qui ne disposent pas d'une maturité spécialisée ont, comme jusqu'à présent, la possibilité d'accéder directement à une **Ecole supérieure (ES)**. Elles seront par la suite engagées en fonction des compétences acquises.
5. Les personnes titulaires d'un diplôme équivalent du degré secondaire II peuvent également accéder à une ES, éventuellement en remplissant certaines conditions.
6. Les personnes disposant d'un diplôme d'une école de culture générale et d'une maturité spécialisée obtiennent la possibilité de faire des études en analyses biomédicales dans une **Haute école spécialisée (HES)** (Bachelor, Master). Elles seront par la suite engagées en fonction des compétences acquises. Une demande **d'obtention du titre FAMH** peut être déposée.
7. Les personnes disposant d'un diplôme équivalent du degré secondaire II (CFC avec une maturité professionnelle ou une maturité générale) peuvent également accéder à une HES, éventuellement en remplissant certaines conditions.
8. En fonction des besoins, d'autres diplômes spécialisés peuvent être acquis après une ES ou une HES (**Examen professionnel fédéral (EP), Examen professionnel fédéral supérieur (EPS), Formations postgrades Diploma, Certificate, Master of Advanced Studies (DAS, CAS, MAS)**).
9. Pour l'instant, le groupe de projet renonce à l'établissement de tels diplômes additionnels et met l'accent sur la réalisation du diplôme HES, qui, à son avis, est une nécessité urgente.

## Réalisation des objectifs

Au moyen de cette solution réfléchie, le groupe de projet veut tenir compte de différents objectifs et différentes conséquences ayant trait à la politique de la formation ainsi qu'à la technique d'examen:

- Le statu quo doit partiellement être maintenu, tout en optimisant la perméabilité;
- Les écoles de culture générale devraient être la principale voie d'accès. Il faut mettre l'accent en conséquence sur les mesures préparant les choix professionnels au degré secondaire I et dans les écoles de culture générale;
- Pour des raisons professionnelles et liées aux exigences, les TAB obtiennent également l'accès à des filières d'études professionnelles spécifiques dans une HES. Par ce moyen, toutes les fonctions du domaine des laboratoires médicaux peuvent être exercées par des TAB qualifié-e-s. Comme la profession de TAB est majoritairement exercée par des femmes, on satisfait ainsi au principe de l'égalité dans la profession;
- Les formations postgrades seront réglementées plus tard en fonction d'un éventuel besoin ou d'une éventuelle utilité pour la pratique. L'obtention d'un diplôme de fin d'études au degré tertiaire B reste possible.

- On réalisera des cursus définis et continus selon le principe «pas de diplôme sans passerelle vers d'autres formations», en commençant par une formation de base et une perméabilité permettant d'accéder à une haute école;
- La mobilité verticale et horizontale dans la profession seront renforcées;
- Par ce moyen, on arrive mieux à satisfaire le postulat important de la profession, à savoir celui de la formation continue permanente, avec la possibilité d'obtenir les diplômes de formation correspondants;
- Cette solution permet d'accroître la notoriété et l'attrait de la profession, y compris pour les candidates et candidats désirant accéder à une haute école;
- Les écoles supérieures, qui ont la réputation – peut-être pas totalement infondée – de mener dans des «impasses», peuvent être revalorisées grâce à la possibilité d'une perméabilité vers une haute école spécialisée axée sur la profession;
- Le raccordement et l'accès au domaine international est garanti;
- L'homogénéité de la profession est maintenue en grande partie, malgré la mise en place d'un deuxième niveau de qualification au niveau HES;
- Les craintes, exprimées surtout pendant les auditions, et selon lesquelles:
  - le niveau qualification de la profession serait abaissé par la réforme,
  - les problèmes de recrutement des écoles s'aggravaient et
  - l'aspect de l'applicabilité pratique serait négligé dans le cadre de la réformesont ainsi réfutées.

De même, la solution proposée répond au souhait exprimé à plusieurs reprises que l'on combine l'actuel diplôme d'école supérieure (ES) avec un diplôme de haute école spécialisée (HES). Selon les résultats des enquêtes, ces titres sont complémentaires et n'entrent pas en concurrence l'un avec l'autre. Mais en fonction de l'évolution de la profession et des exigences professionnelles, il peut y avoir des modifications de priorités.

### **Quelle est la suite des démarches?**

Avant une possible mise en œuvre par le groupe de projet, deux activités principales figurent au premier plan:

- la discussion sur les résultats avec les contributeurs financiers, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI);
- la discussion avec les organisations professionnelles spécialisées du domaine de la santé (labmed interne, OdA Santé, FSAS et éventuellement d'autres milieux intéressés tels que les écoles, les fédérations et organisations).

A la suite de ce travail, une solution convenue d'un commun accord devrait être prête sous forme de produit pour la mise en œuvre. Le groupe de projet s'attend à ce que cette mise en œuvre puisse démarrer au plus tard au cours de l'année prochaine.

labmed suisse continuera d'informer par le présent bulletin sur l'avancement du projet. Pour de plus amples renseignements, les personnes suivantes se tiennent à votre disposition:

Mme Antoinette Monn, présidente, dossier politique professionnelle, praesidentin@labmed.ch

Mme Nicole Löhner, coresponsable du projet, nicole.loehner@ilbag.ch

M. Res Marty, coresponsable du projet, res.marty@bluewin.ch.